



**PROCÈS-VERBAL D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN  
TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE  
ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Henri Wapistan	Maire
Madame Lyne Hounsell	Conseillère
Madame Stéphanie Landry	Conseillère
Monsieur François McKinnon	Conseiller
Monsieur Mathieu Vigneault	Conseiller

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Jacques Tanguay	Conseiller
Madame Renée Lapierre	Conseillère

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTES :**

Nathalie Boudreault	Adj. directrice général
Andréanne Rochette-Hounsell	Adj. administrative

---

**1. CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19h02.

---

**2. MOMENT DE RÉFLEXION**

Le moment de réflexion est fait par la maire, monsieur Henri Wapistan. Celui-ci agira à titre de président de la séance.

---

**3. RÉOLUTION N° 2023-191  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA  
SÉANCE AJOURNÉE DU 5 DÉCEMBRE : ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en tenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

---

**4. RÉOLUTION N° 2023-192  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2023 :  
ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par le conseiller François McKinnon et résolu à l'unanimité;

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 7 novembre 2023 tel que rédigé.

---



**PROCÈS-VERBAL D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**5. RÉSOLUTION N° 2023-193  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
20 NOVEMBRE 2023 : ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 novembre 2023 tel que rédigé.

---

**6. RÉSOLUTION N° 2023-194  
CAMPING MUNICIPAL « CHEMIN FAISANT » /TARIFICATION  
2024 : ADOPTION**

**ATTENDU** la besoin d'établir la grille tarifaire du camping municipal « Chemin Faisant » pour l'année 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par le conseiller François McKinnon et résolu à l'unanimité;

**DE** reconduire les tarifs appliqués en 2023 tels que détaillés ci-dessous :

**2024 – Tarifs avant taxes**

Tente sans service	25,00 \$
Tente avec services	28,00 \$
Tente supplémentaire (même terrain)	15,00 \$
Motorisé sans service	29,00 \$
Motorisé avec services	34,00 \$
Membres FQCC, motorisé avec services (rabais 10%)	30,60 \$

---

**7. RÉSOLUTION N° 2023-195  
VILLAGE RELAIS / DÉMARCHE POUR UNE ADHÉSION :  
DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE MINGANIE**

**ATTENDU** le programme Village-relais du ministère des Transports et de la Mobilité durable favorisant le développement local et régional;

**ATTENDU** la volonté de la municipalité de Natashquan d'intégrer la communauté des Village-relais et de proposer un dossier de candidature;

**ATTENDU** que la municipalité de Natashquan considère qu'elle répond aux conditions d'admissibilité, notamment en matière des services de base et d'aménagements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;



**PROCÈS-VERBAL D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN  
TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE  
ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**DE** signifier à la MRC de Minganie l'intention de la municipalité de Natashquan d'être officiellement désignée « municipalité candidate ».

**DE** demander à la MRC de Minganie d'appuyer la démarche de candidature de la municipalité de Natashquan auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme Village-relais.

---

**8. RÉSOLUTION N° 2023-196  
TECQ 2019-2024, PROGRAMMATION NO 4 : ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 04 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des six années du programme;



**PROCÈS-VERBAL D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habilitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 04 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

---

**9. RÉSOLUTION N° 2023-197  
TRANSPORTS CANADA / DECRET N° 1712-2023 /  
SIGNATURES DE L'ENTENTE DE CONTRIBUTION ET DES  
BAUX « IMMEUBLES » ET « ÉQUIPEMENT » COUVRANT  
L'ANNÉE 2023 : AUTORISATION ET MANDATAIRES**

**ATTENDU** le décret gouvernemental n° 1712-2023 qui a été adopté le 29 novembre 2023 et qui autorise la municipalité de Natashquan à conclure l'entente supplémentaire de contribution et les baux « Immeubles » et « Équipements » pour l'année 2023 la liant à Transports Canada pour l'exploitation de l'aéroport de Natashquan;

**ATTENDU** que la municipalité de Natashquan désire procéder à la signature de l'entente de contribution et des baux « Immeubles » et « Équipements » couvrant l'année 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général et le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente supplémentaire no 5 et les baux n° NK-822 et NK-823.

---

**10. RÉSOLUTION N° 2023-198  
REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS - DONS,  
MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES  
DONT LA VALEUR EXCÈDE 200 \$ : DÉPÔT**

**ATTENDU** que le secrétaire-trésorier tient un registre public des déclarations des élus municipaux lorsque ceux-ci reçoivent tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage dont la valeur excède 200 \$ tel que stipulé dans la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;



**PROCÈS-VERBAL D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN  
TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE  
ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**QUE** le registre du secrétaire-trésorier au sujet des déclarations reçues au cours de la dernière année pour les dons, marques d'hospitalité ou autres avantages dont la valeur excède 200 \$ soit déposé au conseil;

**QUE** le secrétaire-trésorier déclare qu'il n'y a aucune inscription au registre de déclarations de dons et autres avantages des élus en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

**QUE** le registre soit rendu public.

---

**11. RÉSOLUTION N° 2023-199  
PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION NO R-2024-001 :  
AVIS DE MOTION**

Avis est donné par la conseillère Stéphanie Landry que la municipalité de Natashquan prendra en considération, pour adoption dans une séance ultérieure, le règlement n° R-2024-001 relatif à la taxation municipale pour l'année 2024.

---

**12. RÉSOLUTION N° 2023-200  
PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION N° R-2024-001 :  
DÉPÔT**

Il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

**QUE** le projet de règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2024 soit déposé tel que libellé.

---

**13. RÉSOLUTION N° 2023-201  
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / SOUS-VOLET  
PPA-CE / TRANSPORTS QUÉBEC : APPROBATION**

**ATTENDU** que la municipalité de Natashquan a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU** que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU** que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;



**PROCÈS-VERBAL D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**ATTENDU** que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU** que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU** que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU** que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la municipalité de Natashquan approuve les dépenses d'un montant de 17 345,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

---

**14. RÉOLUTION N<sup>o</sup> 2023-202**

**PARC INTERGÉNÉRATIONNEL / DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER À LA SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ CÔTE-NORD (SADC) / FONDS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL : AUTORISATION ET MANDATAIRE**

**ATTENDU** le projet de parc intergénérationnel dont la réalisation est prévue courant de l'année 2024;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par le conseiller François McKinnon et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipale de Natashquan autorise la demande de soutien financier auprès de la Société d'aide au développement de la Collectivité Côte-Nord (SADC) dans le cadre du programme du Fonds de développement local;

**QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Natashquan à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier et à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux.

**QUE** le directeur général, Denis Landry, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents et formulaires jugés pertinents à cette demande, incluant, s'il y a lieu, l'entente de financement.

---



**PROCÈS-VERBAL D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**15. RÉSOLUTION N° 2023-203**

**PROJET DE JARDIN COMMUNAUTAIRE / DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU CISSS CÔTE-NORD / MESURE 2.2 DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DE PRÉVENTION EN SANTÉ : AUTORISATION ET MANDATAIRE**

**ATTENDU** le projet d'un jardin communautaire du parc intergénérationnel dont la réalisation est prévue courant de l'année 2024;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipale de Natashquan autorise la demande de soutien financier auprès du CISSS Côte-Nord dans le cadre de la mesure 2.2 de la politique gouvernementale de prévention en santé;

**QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Natashquan à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier et à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux.

**QUE** le directeur général, Denis Landry, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents et formulaires jugés pertinents à cette demande, incluant, s'il y a lieu, l'entente de financement.

---

**16. RÉSOLUTION N° 2023-204**

**AIDE-DÉNEIGEUR / PÉRIODE HIVERNALE 2023-2024 / EMBAUCHE : AUTORISATION**

**ATTENDU** le poste à combler au titre d'aide-déneigeur pour l'entretien hivernale des rues et des allées municipales;

**ATTENDU** le désir manifesté par M. Gino Hounsell d'occuper le poste pour la saison hivernale 2023-2024;

**ATTENDU** que ce dernier a déjà occupé la fonction d'aide-déneigeur l'année précédente, et ce, à la satisfaction de l'administration municipale;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par le conseiller François McKinnon et résolu à l'unanimité;

**DE** procéder à l'embauche de M. Gino Hounsell pour la période hivernale 2023-2024 à compter du dimanche 17 décembre 2022 à raison de 40h par semaine aux conditions convenues.

---



**PROCÈS-VERBAL D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN  
TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE  
ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**17. RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2023-205  
EMPLOYÉ.ES MUNICIPAUX / JOURNÉES DE MALADIE-  
OBLIGATION FAMILIALE ET VACANCES NON UTILISÉES :  
AUTORISATION DE PAIEMENT**

**ATTENDU** que les employé.es municipaux bénéficient de 12 journées de maladie-obligation familiale par année et que ces dernières ne sont pas cumulables ou transférables;

**ATTENDU** que les journées de vacances non utilisées ne sont cumulables;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à payer, le cas échéant, aux employés, au 15 décembre 2023, 50% de la valeur des journées de maladie-obligation familiale non utilisées de l'année courante.

D'autoriser l'administration municipale à payer, le cas échéant, aux employés au 15 décembre 2023, le solde des vacances inutilisées de l'année courante.

---

**18. RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2023-206  
COMITÉ DE LA CINQUIÈME SECONDAIRE DE L'ÉCOLE  
MONSEIGNEUR LABRIE / DEMANDE DE COMMANDITE :  
AUTORISATION**

**ATTENDU** la demande de commandite du Comité de la cinquième secondaire de l'école Monseigneur-Labrie relatif à la conception d'un album des finissants;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

D'accorder une commandite au montant de 100,00 \$ à l'école Monseigneur-Labrie aux fins du financement de cette activité.

---

**19. RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2023-207  
LES DOUCES HEURES DE L'ÂGE / CONTRIBUTION  
FINANCIÈRE POUR ACTIVITÉ DU TEMPS DES FÊTES :  
AUTORISATION**

**ATTENDU** la contribution financière demandée par l'organisme Les Douces Heures de l'Âge concernant une activité du temps des Fêtes;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;



**PROCÈS-VERBAL D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN  
TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE  
ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

D'accorder une contribution au montant de 200,00 \$ à l'organisme aux fins du financement de cette activité

---

**20. RÉSOLUTION N° 2023-208  
FESTIVAL DU CONTE ET DE LA LÉGENDE DE L'INNUCADIE  
/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : AUTORISATION**

**ATTENDU** la demande d'aide financière adressée à la municipalité par le Festival du Conte et de la Légende de l'Innucadie pour pallier un déficit budgétaire de l'édition 2023;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

D'accorder une aide financière au montant de 500,00 \$ au Festival du Conte et de la Légende de l'Innucadie au titre d'une compensation pour les pertes financières de l'édition 2023.

---

**21. RÉSOLUTION N° 2023-209  
FESTIVAL DES MACACAIS – ÉDITION 2024 / DEMANDE  
D'AIDE FINANCIÈRE : AUTORISATION**

**ATTENDU** la demande d'aide financière adressée à la municipalité par le Festival des Macacais pour l'édition 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

D'accorder une aide financière au montant de 500,00 \$ au Festival des Macacais afin de mener à bien le déroulement des activités entourant l'événement.

---

**22. RÉSOLUTION N° 2023-210  
COMITÉ DE LA MI-CARÊME / DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE : AUTORISATION**

*La conseillère Stéphanie Landry déclare son conflit d'intérêt et se retire.*

**ATTENDU** la demande d'aide financière adressée à la municipalité par le Comité de la mi-carême pour l'édition 2024;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par le conseiller François McKinnon et résolu à l'unanimité;

D'accorder une aide financière au montant de 500,00 \$ au Comité de la mi-carême afin de mener à bien le déroulement des activités entourant l'événement.

---



**PROCÈS-VERBAL D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**23. RÉSOLUTION N° 2023-211  
COPACTE (DESTINATION NATASHQUAN) / POSTE VACANT  
SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : NOMINATION**

**ATTENDU** le retrait du conseiller Jacques Tanguay du conseil d'administration de la COPACTE;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de nommer un.e représentant.e de la municipalité sur le conseil d'administration de l'organisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par le conseiller François McKinnon et résolu à l'unanimité;

**QUE** Mathieu Vigneault, conseiller, soit nommé au titre de représentant du conseil municipal de Natashquan sur le conseil d'administration de la COPACTE.

---

**24. RÉSOLUTION N° 2023-212  
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE / REVÊTEMENT DU  
PLANCHER / ENTREPRISE CJB CONSTRUCTION :  
ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE**

**ATTENDU** qu'à la suite de l'agrandissement de la bibliothèque municipale de Natashquan, il est nécessaire de procéder à la réfection du revêtement du plancher;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

**D'autoriser** le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, l'offre de service avec l'entreprise CJB Construction, au montant de onze mille cent quinze dollars et 10 sous (11 115,10 \$, avant taxes), main d'œuvre comprise, dans le cadre des travaux prévus.

---

**25. RÉSOLUTION N° 2023-213  
ÉDIFICE MUNICIPAL / TRAVAUX ÉLECTRIQUES  
(BIBLIOTHÈQUE ET POSTES CANADA): ACCEPTATION DE  
L'OFFRE DE SERVICE**

**ATTENDU** la vétusté des unités de chauffage à la bibliothèque municipale et aux bureaux de Postes Canada et l'obligation de procéder au remplacement des plinthes chauffantes actuelles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;



**PROCÈS-VERBAL D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN  
TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE  
ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, l'offre de service de l'entreprise Basque Électrique et Fils Inc, au montant de trois mille cinq cents (3500,00 \$, avant taxes), pour l'installation de trois convecteurs, main d'œuvre et matériel compris.

---

**26. RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2023-214  
USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE / TRAVAUX  
URGENTS : AUTORISATION**

**ATTENDU** le bris de pièces mécaniques permettant l'approvisionnement en eau potable dans la municipalité et l'absence d'un entretien préventif qui aurait permis d'effectuer des réparations progressives;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par le conseiller François McKinnon et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à procéder à l'achat des pièces devant être remplacées auprès des entreprises « Les Contrôles Provan Inc. » et « CWA mécanique de procédé ».

D'autoriser l'administration municipale à faire appel à des ouvriers spécialisés si jugé nécessaire.

---

**27. RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2023-215  
USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE /  
CALIBRATION DES DÉBITMÈTRES / SÉCAL INSTRUMENT  
INC. / OFFRE DE SERVICE : AUTORISATION**

**ATTENDU** l'obligation de procéder annuellement à la calibration des débitmètres de l'usine de traitement d'eau potable;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

D'accepter l'offre de service de l'entreprise Sécal Instruments Inc. au montant de trois mille huit dollars et trente-quatre sous (3 008,34 \$, avant taxes).

---

**28. RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2023-216  
COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ: AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte les comptes à payer au 30 novembre 2023 et en autorise le paiement.

---



**PROCÈS-VERBAL D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN  
TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE  
ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**29. RÉSOLUTION N° 2023-217  
COMPTES À PAYER – AÉROPORT: AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte les comptes à payer au 30 novembre 2023 et en autorise le paiement.

---

**30. COMPTES PAYÉS ET CHÈQUES CONCILIÉS**

Les membres du conseil ont reçu la liste des chèques conciliés et la liste des comptes payés du mois de novembre 2023, avec un récapitulatif des opérations monétaires par Accès D.

---

**31. BALANCE DE VÉRIFICATION**

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, à titre d'information, et de suivi.

---

**32. CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance, le cas échéant, et sont avisés que la correspondance reçue est disponible pour consultation au bureau administratif.

---

**33. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les élus ont répondu aux questions qui leur ont été posées.

---

**34. RÉSOLUTION N° 2023-218  
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

**QUE** la séance soit levée à 19h39.

---

Henri Wapistan  
Maire

---

Denis Landry  
Directeur général